

**Fédération
Nationale
Équipement
Environnement**

la
cggt Scd

Le Courrier du Militant

de l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte

Des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte



1521

avril 2024

sommaire 1521

CSAM du 28 mars : déclarations CGT	page 3
CSAM du 28 mars : requalification des CEEP en B	page 4
25 avril : note aux orgas	page 5
VNF : Dt Sud-Ouest contre la répression syndicale	pages 6-7
DIR Centre-Est : déclaration F3SCT	page 8
DREAL AuRA : déclaration F3SCT	pages 8-9
États généraux de l'industrie et de l'environnement	page 10
Brèves	page 10

agenda

03/04	Négociation action sociale
04/04	Secrétariat fédéral
04/04	Indemnitaire OP/OPa
09/04	Congrès CGT Administration centrale
10/04	Secrétariat fédéral
10-11/04	Commission exécutive fédérale
17/04	Secrétariat fédéral
23/04	Protocole égalité femmes/hommes
24/04	Commission paritaire PSC
25/05	Grève et manifestation ministère

contacts

Secrétaire général Ivan Candé	sg.fnee@cgt.fr	Secteur Mer Nicolas Mayer	nicolas.mayer@cgt.fr
Vie syndicale Benjamin Briant	orga.fnee@cgt.fr	Secteur aérien Eric Monate	monate@usac-cgt.org
Organisation Isabelle Robert	orga.fnee@cgt.fr	Secteur Environnement	poleenvironnementcgtfnee@gmail.com
Permanence Yolande Mellado	orga.fnee@cgt.fr	Interministériel Fabrice Massoulié	fabrice.massoulie@i-carre.net
Trésorerie Eric Bernard	tresorerie.equipement@cgt.fr	Catégoriel Bruno Piel	bruno.piel@cerema.fr
Communication Mjo Leliard	com.fnee@cgt.fr	Action sociale	
Formation Nathalie Carpentier	nathalie.carpentier@i-carre.net	OFICT Isabelle Lepla	isabelle.Lepla@cerema.fr
Infrastructures Gaëtan Silene	gaetansilene@snptri.fr	UFR Didier Alligné	alligne.didier@neuf.fr

CSAM du 28 mars : déclaration liminaire

Monsieur le Directeur des personnels,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Le contenu de l'ODJ de cette séance de CSA ministériel, pour le moins consistant, et l'absence habituelle du ministre comme celle de plus en plus fréquente du Secrétaire général sont révélateurs de l'indifférence voire du mépris du pouvoir politique vis-à-vis des personnels et de leurs missions ainsi que de leurs représentants.

Des politiques statutaires qui ne répondent pas aux revendications des agents à l'image de la mobilisation des officiers de ports ou qui conduisent à mettre des corps en extinction, à réduire leur technicité et leur expertise comme les PETPE pour accompagner des réformes destructrices affaiblissant l'action publique à l'image de la loi 3DS qui favorise la privatisation. Le 14 février, la loi « visant à faciliter la mise à disposition aux régions du RNNC » a modifié l'article 40 de la loi 3DS notamment pour permettre la délégation de signature du président de région ainsi que la subdélégation aux chefs de services, ou partie de services de l'État exerçant des fonctions de responsabilité qui pourront à leur tour subdéléguer au niveau territorial ou fonctionnel. Ces modifications confirment le manque de compétences des régions dans le domaine routier, comme nous l'affirmons depuis le début de ce projet de réforme.

C'est donc un retour à la situation actuelle, tout ça pour ça !

Une autre modification fondamentale de la loi effectuée quelques semaines plus tôt concerne le délai alloué aux régions pour signer les conventions avec l'État. Ce délai est passé de 8 à 16 mois. Dans les motifs exposés, cette modification permettrait d'assurer le cadre juridique de la loi. C'est la preuve que nous avons raison de dire que la date inscrite dans la loi était à respecter et non pas inscrite à titre indicatif comme vous l'affirmiez. De plus, lors de ses interventions dans le cadre de la commission des lois, le ministre des transports a confirmé qu'il pensait que les collectivités territoriales agissaient bien mieux que l'État dans le domaine routier. Il dit même qu'une nouvelle proposition de transfert des réseaux aux départements est envisageable, voire déjà envisagée. L'avenir semble tout tracé pour les DIR avec un ministre qui loue ouvertement les compétences des collectivités territoriales au mépris des services qu'il devrait défendre. Nous lui rappelons que la loi de transfert de 2004 a fait chuter la qualité du réseau routier français de la première à la dix-huitième place mondiale en à peine plus de dix ans.

Fera-t-on un jour une évaluation sérieuse de ces phases de décentralisation, notamment dans le domaine routier ? Quelle cohérence avec le souhait annoncé du Président de la République de plus de déconcentration ?

Des années de baisse dogmatique des effectifs et l'insuffisante reconnaissance des qualifications et des compétences ont inexorablement mené à une perte d'attractivité favorisant la voie à une précarisation généralisée de l'emploi et une déstabilisation des valeurs fondatrices d'intérêt général de la Fonction publique. L'invisibilisation d'études prospectives qui ne vont pas dans le sens de nos gouvernants, le dénigrement de missions de normes et de contrôle d'agents publics, la mise en concurrence des personnels portent atteinte à l'intégrité des missions des agents qui, fragilisés publiquement, se sentent jetés en pâture à l'opinion publique.

Par exemple, mieux vaut annoncer à la presse des primes à qui mieux mieux dans le cadre des JO pour laisser entendre à l'opinion

publique que c'est la seule chose que les fonctionnaires souhaitent pour calmer leur colère alourdissant dans le même temps la dette publique ! Ils l'ont démenti le 19 mars en grève et dans les manifestations en défendant le service public dans son ensemble.

Fragiliser la Fonction publique c'est faciliter le bon fonctionnement de l'économie libérale, qui elle-même profite le plus à ceux qui capture la majeure partie des profits issus du travail, profits qui ne retournent pas dans le circuit de redistribution nécessaire pour couvrir les besoins de la population.

Fragiliser la Fonction publique et ses agents c'est aussi organiser la restitution des armes des agents de l'OFB dans les préfectures, contrairement à ce qui nous a été dit par le Ministre lors de notre entrevue du 13 février dernier. Cela revient à mettre une cible dans le dos des agents. À moins qu'il ne s'agisse d'organiser l'abandon des missions de police de l'eau et de la nature, de la chasse et de la pêche ! Ce qu'attendent évidemment certains exploitants agricoles. Nous attendons ici un éclaircissement sur la position du Ministre quant à ce désarmement.

Fragiliser la Fonction publique c'est encore permettre ou laisser faire les dégradations commises par des membres de syndicats patronaux d'exploitants exploités agricoles. Un des derniers exemples en date est celui de la destruction de l'entrée de la DREAL PACA le 19 février. Dégradations permises par une passivité complice des forces de l'ordre pourtant bien présentes. Quelle a été la réaction du ministre ou de son secrétaire général suite à cette agression ? Heureusement, la Direction de la DREAL a su prendre les mesures immédiates appropriées de soutien aux agents, mais il semble aujourd'hui que la DREAL ait renoncé à déposer une plainte pour cette agression. Qu'en est-il ?

Fragiliser la Fonction publique, conduit à fragiliser, voire mettre en danger les agents dont vous devez assurer la sécurité au travail.

A ce jeu éminemment dangereux, de non réponse aux revendications et de reculs sociaux, d'inégalité de traitement, de mépris vis à vis des organisations syndicales représentatives, de non prise en compte des aspirations professionnelles, des forces nocives aux idées fascistes gagnent du terrain de scrutin en scrutin y compris dans la fonction publique.

C'est donc dans ce contexte, déjà bien tendu, que le président et son gouvernement assume sans état d'âme une baisse des dépenses publiques de 10 milliards d'euros en 2024 et de 20 milliards en 2025, l'écologie, l'emploi et l'enseignement étant les plus visés alors que ces sujets préoccupent en priorité les citoyens. La baisse de plus de 2 milliards pour notre pôle représente 9% du budget initialement prévu.

Outre la perte de capacité d'action en terme de programmes, nul doute que ces coupes budgétaires impacteront d'une manière ou d'une autre les conditions de travail déjà fortement dégradées des personnels de notre pôle. D'ailleurs, trois agents se sont fait agresser ces dernières semaines à la DIRIF et à la DIR Centre Est sans que les chefs de service n'apportent leur soutien dans la protection des agents. Le pire, c'est qu'un agent a été mis à la merci de son agresseur par l'administration en lui transmettant son numéro de téléphone de service, ce dernier faisant pression à tout prix pour que l'agent retire sa plainte.

Monsieur le secrétaire général nous vous demandons de protéger l'agent en lui attribuant un nouveau numéro de téléphone et en faisant en sorte que l'usager stoppe cette intimidation insupportable. Une fois de plus vos plans de prévention ne semblent pas permettre aux agents d'éviter de telles situations.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser sur ce sujet le 25 avril.

Nous vous remercions de votre attention.

CSAM du 28 mars : point CEEP

Monsieur le Secrétaire général,

A l'ordre du jour de ce CSAM, est porté un projet de décret sur la modification du statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et créant un dispositif temporaire et exceptionnel d'accès à ce corps pour les CEEP.

Ce projet de décret s'inscrit dans le prolongement de la réforme statutaire des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (PETPE) qui a été présenté aux membres du CSA ministériel le 30 novembre 2023, et qui a abouti à la création, d'une part, de deux corps distincts, l'un continuant à relever de la compétence du ministre chargé du développement durable et l'autre relevant désormais de la compétence du directeur général de voies navigables de France (VNF), et, d'autre part, de deux statuts d'emploi de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire (CEED). Ces quatre textes ont été publiés au *Journal officiel* du 31 décembre 2023.

Le projet de texte traduit la décision du cabinet du Premier ministre actant la mise en œuvre, sur la période 2024 -2027, d'un plan de requalification à hauteur de 550 promotions (250 en 2024, 200 en 2025 et 100 en 2026) dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) par la voie d'une liste d'aptitude « spéciale ». Ce plan est complété, à compter de 2027, d'un dispositif pérenne d'accès au corps des TSDD pour les chefs d'équipe d'exploitation principaux (Etat et VNF) exerçant des fonctions d'encadrement. Le calibrage annuel de ces promotions en catégorie B serait notamment déterminé sur la base des départs à la retraite des TSDD issus de la promotion par la voie de la liste d'aptitude.

Lors des réunions sur la réforme statutaire des PETPE, nous avons largement exprimé notre désaccord sur les modifications que vous avez effectué sur le volet statutaire de la réforme. Nous réaffirmons aujourd'hui que les modifications que vous avez apportées pour les chefs d'équipe d'exploitation principaux ne correspondent pas du tout à leurs revendications.

Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises sur la situation ingérable que vous allez mettre en place dans les centres en faisant exercer les mêmes missions par des chefs d'équipe d'exploitation principaux, des techniciens supérieurs du développement durable du 1^{er} grade et par des agents détachés dans l'emploi fonctionnel de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire. Cette décision va engendrer de nombreux dysfonctionnements dans les CEI. Vous créez sciemment une situation où des agents seront rémunérés sur trois grilles indiciaires différentes, avec trois régimes indemnitaires différents et trois déroulements de carrière différents pour exécuter le même travail. Quelle en est la logique ? Où est l'égalité de traitement ?

Vous détruisez un principe fondamental du statut des fonctionnaires « A travail égal, salaire égal ».

De plus votre réforme laisse de côté les agents d'exploitation et les agents d'exploitation principaux, c'est aussi pour cela que nous la considérons mauvaise car elle ne bénéficie pas à l'ensemble du corps et parce qu'elle va désorganiser les services routiers et ceux des voies navigables.

Actuellement pour des raisons de moyens, les chefs de centre ont des difficultés pour faire assurer correctement l'encadrement des équipes, votre réforme va aggraver ces difficultés. Qui devra en faire le plus, celui qui est le plus payé, le plus gradé, le détaché ? C'est un questionnement qui va se poser tous les jours dans les centres. Ce qui va créer un contexte ultra favorable au développement des RPS.

Vous parvenez à construire là aussi une situation très complexe puisque vous créez des nouveaux niveaux de régimes indemnitaires

en vous appuyant sur des notions qui jusqu'à présent étaient inconnues.

Ces mesures indemnitaires sont à l'image de la réforme, une vraie usine à gaz ! Vous ne trouvez pas illogique d'instaurer un système de rémunération avec une telle disparité alors que les agents vont exercer les mêmes missions. Vous considérez qu'il n'y aura pas de problème de gestion des agents alors qu'en plus de ne pas être rémunérés sur la même grille indiciaire, il leur sera attribué un régime indemnitaire différent et il faudra rajouter les compléments selon le classement du CEI dans lequel l'agent est positionné.

En créant un complément à l'IFSE en fonction du CEI dans lequel un TSDD serait positionné. Non seulement, vous dérogez à la note de gestion du 28 juillet 2023 et au passage vous rabotez le montant du complément et réduisez le nombre de bénéficiaires. Ça fait beaucoup !

La CGT vous interpelle à nouveau sur le fait que ces mesures amènent des sources de tensions dans les centres et dans les services.

La CGT considère que c'est l'ensemble des grades et des catégories qui aurait besoin d'être revalorisé, pas avec des primes, mais en augmentant la valeur du point d'indice et en revoyant à la hausse les grilles indiciaires.

La CGT vous redit que des CEEP risquent de perdre le service actif s'ils acceptent la promotion au grade de TSDD de la spécialité EEI et qu'ils n'ont pas la durée minimale pour partir à la retraite en catégorie active du fait de la pénibilité et de la dangerosité des missions qu'ils exercent.

Nous portons des revendications permettant une égalité de traitement pour tous les agents du corps des PETPE avec la suppression des grilles indiciaires C1 et B1 qui ne permettent pas d'évolution statutaire ou très peu, passage des AE au C2, AEP au C3, CEEP au C3+ et le passage en catégorie B à la grille indiciaire B2 pour un véritable gain indiciaire.



Marre de se faire cartonner ? le 25 avril On se fait entendre !



25 avril : note aux orgas

Organisation et Déroulement de la journée

Matin : déplacements vers Paris

Heure de rassemblement à Paris : 13h45

Point de rassemblement : en attente de la préfecture

Départ de la manifestation : 14h00

Parcours de la manifestation : en attente de la préfecture

Heure de fin de manifestation : 16h30

Heure des Départs de Paris : 17h00

ANIMATION

Chaque syndicat est invité à amener un maximum de drapeaux, chasubles, pancartes pour assurer la meilleure visibilité.

la cgt
équipement
environnement

Santé et sécurité au Travail
**On ne négocie pas
On se mobilise**

Jeudi 25 Avril

22 000 Agents en moins
au MTE 2011/2022

500 accidents de la route
en service et
6 tués en DIR sur 4 ans

455 330 heures
écrétées en 2022
(hors EP et DDI)

SGCD : 50% des départements
concernés par au moins une
situation de risque psycho-
social voire plusieurs
situations dans 30% des cas

42 % des postes vacants ou
susceptibles de l'être n'ont reçu
aucune candidature sur
l'ensemble des publications
du MTE

TRANSPORTS MIS À DISPOSITION

Villes de Départ	Moyen	Heure départ matin	Heure départ Paris	Commentaires
Lille	Location Car 62 Places	10h00	17h00	
Nancy	Location Car 62 Places	08h00	17h00	
Caen	Location Car 25 Places	07h30	17h00	Etape à Rouen
Lyon	Location Car 60 Places	06h00	17h00	
Marseille	Location véhicule 7/9 places			Etapas possible en fonction des demandes et des horaires
Toulouse	Location véhicule 7/9 places			Etapas possible en fonction des demandes et des horaires
Bordeaux	Location véhicule 7/9 places location autocar à l'étude			Etapas possible en fonction des demandes et des horaires
Le Havre	Location véhicule 7/9 places			

La fédération avance les frais de location des véhicules dont la prise en charge sera ensuite mutualisée en fonction de la participation financière des syndicats.

La fédération mettra en place un fourgon avec sonorisation, un ballon et une banderole. Elle proposera également des pancartes revendicatives.

INITIATIVES

Des prises de paroles de témoignages pourront avoir lieu avant, pendant et après la manifestation. Il est proposé aux participants de réfléchir à des slogans, chansons et actions revendicatives pouvant alimenter différents canaux de diffusion de communication.

La fédération déposera un préavis de grève ainsi qu'une demande d'audience ministérielle. Elle convoquera un point presse par communiqué.

MATÉRIEL

Rappel des supports mis à disposition : Tract fédéral, Affiches, Tracts sectoriels, Newsletter

Des notes fédérales actualisées vous seront envoyées autant que de besoin.

Bonne et active mobilisation !

Contacts : Benjamin Briant : 06 08 34 85 00 et Isabelle Robert : 06 25 56 75 28

VNF : Dt Sud-Ouest contre la répression syndicale

UN SAISONNIER MIS A LA PORTE SANS EXPLICATION APRES 16 ANS DE SAISON SUR LE CANAL DU MIDI: LA CGT REFUSE UNE DECISION ARBITRAIRE

La DT sud-ouest est-elle en train de devenir une zone de non droit où l'abus de pouvoir et l'arbitraire se banalise à l'extrême en ciblant d'abord les plus faibles ?

Le droit de défendre ses droits

Le développement des contrats précaires et le traitement infligé aux CDD ne doit pas masquer ce que vivent aussi de plus en plus d'agents titulaires, avec par exemple le refus persistant de la direction d'autoriser les agents à être accompagné d'un représentant du personnel lorsqu'ils en font la demande pour un entretien hiérarchique et quel qu'en soit l'objet. Le directeur a confirmé récemment que les agents ne seraient accompagnés qu'en cas d'entretien organisé dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Il explique cette décision par un souci de confidentialité Ce qui se passe dans les services serait donc devenu confidentiel, autrement dit moins les représentants du personnel en savent et mieux il se porte. Sur ce point au moins nous ne pouvons que souligner sa clairvoyance et la reconnaissance implicite du rôle joué par la CGT pour défendre les personnels.

Une décision injuste et injustifiée dans un centre déjà sous tension

Alors que s'ouvre la haute saison sur le canal et malgré quatre mois passés à réclamer les raisons précises de cette décision, notre collègue saisonnier qui travaillait depuis 16 ans sur le centre de Béziers demeure victime d'une véritable injustice : une non-reconduction de contrat expéditive, sans motif, après une année 2023 marquée par de graves dysfonctionnements dans ce centre.

Les trois procédures disciplinaires qui sont en cours démontrent à quel point le malaise y est au plus haut, sur fond de divisions entretenues depuis des années et d'une dégradation alarmante des conditions de travail.

La CGT, seul syndicat représentatif à la CAP des agents d'exploitation qui tient lieu de conseil de discipline, n'est pas dupe : la direction adopte une stratégie claire qui consiste à cautionner des méthodes d'encadrement d'un autre âge tout en montrant qu'elle ne reste pas inactive face à des situations qui risquent de dégrader et mettent en jeu sa responsabilité en tant qu'employeur.



Des risques avérés pour la santé des agents

En effet, les risques pour la santé des personnels, face à des situations désormais connues et tracées par la CGT qui n'a eu de cesse d'alerter et de dénoncer les atteintes aux droits et à la dignité des agents sont nombreux :

agressions et rixes sur le lieu de travail, deux accidents graves impliquant des usagers aux écluses de Fonsérannes l'an dernier où les saisonniers ne sont même plus encadrés, arrêts maladie en cascade, traitements dégradants et mise sous pression des agents, propos sexistes, atteintes à la vie privée dans un centre, où être saisonnier ou saisonnière c'est être à la merci de l'employeur du jour au lendemain et corvéable sans limite où le droit à congés est attaqué y compris pour les titulaires dont la planification des congés est maintenue au stade prévisionnel pour cet été empêchant tout projet de vacances.... Tout cela s'est accumulé sans que la direction ne remette en question en

profondeur l'organisation du travail et les méthodes d'encadrement. La discipline et la peur, le chantage à la non-reconduction de contrat sont plus efficaces pour remettre le couvercle sur la marmite et maintenir une emprise injustifiée sur les agents ! Et il est tellement plus simple de sortir le bâton et de se lamenter sur la difficulté d'encadrer le petit personnel défaillant désigné comme unique responsable de tous les maux... Tout en dissuadant l'action syndicale.

Car dans ce contexte que faire pour les personnels précaires ou titulaires concernés par une telle dégradation des conditions de travail et comment alerter ?

« il ne faut pas passer par les syndicats »

Cette phrase est la réponse textuellement apportée par un membre de la direction durant la seconde réunion bilatérale qui s'est tenue le 21 mars pour suivre la situation de ce centre. Pour rappel, la CGT a obtenu ce suivi bilatéral en novembre dernier à l'issue d'une réunion avec la division des risques professionnels du siège de VNF.

A la question de savoir comment les agents pouvaient défendre leurs droits en cas d'atteintes manifestes dans un tel contexte, il a été répondu que le premier conseil à leur donner est d'éviter de passer par le syndicat ! **Cela jette une lumière crue sur le contexte et les motifs de la non-reconduction du contrat de ce saisonnier, qui s'est vu refuser par son supérieur d'être accompagné d'un représentant syndical lors d'une convocation à un entretien dont l'objet lui était inconnu, refus que le directeur a soutenu et confirmé.**

La direction a indiqué que les saisonniers doivent être orientés vers la ligne d'écoute VNF où des psychologues mandatés les « écouteront » 7 jours sur 7 ! Ou vers les responsables RH de en personne pour faire part de leurs problèmes... Nul doute que le renvoi d'un saisonnier après 16 ans d'activité exempts de tout grief sur sa manière de remplir les missions confiées ne pourra que leur inspirer une grande confiance quant au sort qui leur sera réservé !!

Dissuader les personnels de se tourner vers un syndicat et de s'organiser dans le syndicat de leur choix constitue une atteinte aux libertés syndicales et c'est illégal !

La CGT ne laissera pas un agent qualifié et expérimenté être mis à la porte sans avoir droit à une seule explication après 16 ans d'activité au motif que son poste est classifié « sans-droit » dans la nomenclature des emplois VNF et alors qu'il est de plus en plus difficile de recruter.

Être contraint de saisir la commission d'accès aux documents administratifs pour avoir communication de ses fiches d'évaluation est-ce normal dans un établissement public de l'Etat en 2024 !?

C'est pourtant la réalité, la direction affirmant que les fiches d'évaluation des saisonniers sont des documents confidentiels qui n'ont pas à leur être communiqués, tout comme les rapports défavorables à la reprise de contrats. La DTSO n'est pas à une contradiction près sur ce sujet puisqu'un saisonnier qui revient depuis X années n'a pas le droit à un entretien professionnel contradictoire tandis qu'un CDD dans les bureaux, donc sur une mission autre que l'exploitation s'est vu proposer de réaliser un entretien professionnel contradictoire pour un contrat d'une durée de 6 mois ...

Pourquoi attendre une « uniformisation des procédures » afférentes aux contractuels sous la bénédiction du siège, là où le bon sens devraient primer ? Tout indique que ce n'est plus le bon sens qui dirige mais la loi du plus fort et des petits monarques locaux. Les procé-

dures, qui servent en principe à lutter contre l'arbitraire, servent aujourd'hui la déshumanisation et autorisent une direction à ne plus réfléchir pour régler les problèmes au fur et à mesure où ils se présentent en faisant prévaloir comme il se doit une égalité de traitement entre les personnels.

La politique du moins-disant social qui est en cours à VNF concerne autant les garanties de protection que le droit à la juste reconnaissance de son travail et de sa qualification. Et c'est bien le rôle des syndicats que de s'en saisir en mettant en évidence que saisonnier et titulaire nous sommes des agents permanents et intermittents du service public dont les droits ne doivent pas être bafoués.

LA CGT A DEPOSE UN PREAVIS DE GREVE SUR TOUTE LA SAISON FACE A UNE SITUATION QUI PESE SUR UN TROP GRAND NOMBRE DE COLLEGUES

CONTACTEZ VOS DELEGUES CGT POUR CONNAITRE LE DETAIL DE NOS ACTIONS SI VOUS PARTAGEZ LES REVENDICATIONS INSCRITES AU PREAVIS DE GREVE :

- ▶ La fin des mesures de répression syndicale qui passe dans l'immédiat par la reconduction du contrat de notre collègue saisonnier
- ▶ La reconnaissance pleine et entière inscrite dans le règlement intérieur du droit des personnels d'être accompagné par un représentant syndical sur tous sujets qu'il ou elle souhaite
- ▶ La communication de leurs fiches d'évaluation aux saisonniers avec phase contradictoire, et a fortiori des rapports contenus dans leur dossier et la consultation des représentants du personnel sur le contenu de cette fiche
- ▶ Le maintien de l'indemnité de déplacement des postes JK 1 et JK 2 sur le centre de Castelnaudary où un paiement à la tâche est instauré
- ▶ Le maintien des récupérations d'heures bonifiées à leur niveau face aux manœuvres de la direction qui utilise le nouveau régime indemnitaire pour revoir à la baisse leur calcul (passage de 18 à 15 heures)
- ▶ Les investissements indispensables dans la prévention et la sécurité, la direction n'a tenu aucun de ses engagements sur la pénibilité des travaux de dégrillage sur l'écluse St Pierre alors que les mêmes difficultés se font jour sur le dégrillage de Lalande
- ▶ Le rétablissement du nombre de NAS sur le centre de Puyseric où les risques hydrauliques et la sécurité des personnels en phase d'intervention sont ignorées (NAS de Pechlaurier qui protège de l'inondation le village voisin)
- ▶ Le maintien sur site des agents actuellement logés en COP 15 ou COP 50 sans augmentation de redevances (loyers multipliés par trois !) , pour les agents actifs comme retraités : . Un plafonnement doit être instauré avec consultation de la commission d'attribution des logement (CAL)
- ▶ La réunion d'une CAL pour pourvoir des maisons de service récemment libérées, que la direction préfère laisser moisir de l'intérieur en vue d'hypothétiques projets (Marseillette, , Castelnaud d' Estretonfond ...)

Marre de se faire cartonner ? le 25 avril on se fait entendre !

DIR Centre-Est : déclaration F3SCT

Déclaration des représentants CGT à la F3SCT de la DIR CE du 21 mars 2024

Madame la Directrice de la DIR CE,

La CGT tient à vous alerter sur la situation que va subir notre service.

Le Gouvernement annonce une économie de 2,2mds d'euros à faire dans notre Ministère. Cette situation va forcément se traduire par des arbitrages budgétaires qui auront une incidence sur une dégradation Conditions de Travail des Agents et leur sécurité dans notre service, mais également sur les investissements plus que nécessaires.

Le récent accident d'un effondrement d'un pont dans le Gard, nous prouvent l'urgence d'un investissement massif dans le domaine des OA! Une étude estime qu'il faudrait environ 1,5 Milliard d'euro, pour remettre en état le réseau des OA, actuellement le ministère octroi une enveloppe de 50 millions par an!!!! Bien loin de ce qu'il faudrait .

Faut-il attendre un drame comme à Gênes, cela reflète bien l'état d'esprit et la gestion de nos gouvernants.

Cette situation ne devrait pas améliorer le **classement de notre réseau** qui nous le rappelons est passé de la **première place** à la création des DIR à la **18ème** au niveau mondial **quel triste bilan**.

L'impact néfaste de loi 3ds à peine appliqué qu'une nouvelle phase de décentralisation est imaginée par notre Président .

De nouveaux projets de mesures ne vont pas améliorer cette situation et nous inquiètent sur la sécurité des personnels.

Une directive européenne prévoit de passer certains mégas PL à

60 tonnes et atteindre 25 mètres. La CGT à toujours été pour favoriser en priorité le ferroutage .

Le lundi 11 mars 2 PL ont été contrôlés à 121 km/h au lieu des 80 autorisés. Le constat est général depuis plus de 20 ans il n'y a plus aucun contrôle des forces de l'ordre sur certains réseaux de la DIR CE déjà par manque d'infrastructures pour les faire (aires de repos) et de moyens humains ainsi que d'une véritable volonté politique. Petit rappel le réseau de la DIR CE est majoritairement limité à 80 km/h pour les PL. Nous vous proposons d'améliorer la visibilité de la signalisation des limitations de vitesse pour les PL par des LEDS qui clignotent à chaque passage d'un PL au-dessus de la **vitesse réglementaire qui est systématiquement dépassée** .

L'âge légal du permis abaissé à 17 ans... Les inquiétudes sont nombreuses.

Le Ministre de la fonction public veut favoriser l'attractivité des emplois public, mais comment y parvenir ? Avec **un point d'indice aussi bas, des conditions de travail de plus en plus dégradées, il ne faut pas s'étonner** que les employeurs publics peinent à recruter. La fonction publique ne fait plus rêver, des départs comme nous n'en avons jamais vu et des concours où les dates d'inscription sont sans cesse repoussées du fait du manque de candidats. Avec comme conséquences **une expertise et une technicité en voie de disparition** et de plus en plus **confiées dans les mains d'organismes privés**.

Quel sera l'impact des JO sur les organisations de travail et les congés à la DIR CE?

Nous vous demandons un bilan de l'application de la circulaire du 15 mai 2013 à la DIR CE .

Nous demandons aussi que pour la prochaine FSSCT DIR CE le cabinet Véritas soit représenté comme expert. Qu'en est-il des déchets et des EPI utilisés lors de l'opération de nettoyage ?

Qui pilote à la DIR CE certaines questions nous interpellent :

- mise en place d'une nouvelle signalétique B1j
- entrave à activité professionnelle
- chantier (d'exposition à l'AMIANTE)
- racisme et sexisme
- bâche soi-disant volée
- erreurs de casting avec des responsables déjà avertis

Qu'en est-il également des RPS dans vos services liés à la gestion calamiteuse du dossier statutaire des CEEP dit encadrants ?

Depuis la création de la DIR CE sur quels sujets les alertes de la CGT se sont avérées non fondées ?

Nous attendons vos réponses ...

C'est pourquoi les représentants CGT exigent :

- L'arrêt immédiat des suppressions de postes
- La bonification du service actif pour permettre des départs à la retraite anticipée
- L'augmentation des salaires pour enrayer la machine infernale du « SERVICE FAIT » qui peut quasiment représenter jusqu'à 50 % de la rémunération
- Deux niveaux de PTETE
- Une vraie médecine de prévention
-

Vos représentants CGT à la FSSCT de la DIR CE

DREAL AuRA : déclaration F3SCT

Déclaration de la CGT lors de la réunion de la formation spécial isée en santé, sécurité et condi tions de travail de la DREAL Au

vergne-Rhône-Alpes du 3 avril 2024

Lors du dernier CSA de la DREAL, la CGT expliquait que bien loin des discours venus du gouvernement et autres COP régionales – qui devraient plutôt être baptisés « Com' régionales » tant elles restent dans les généralités pour ne pas dire les banalités – l'écologie n'est pas la priorité du gouvernement. En fait, la CGT s'est trompée, nous le reconnaissons : le ministère de l'Écologie est la priorité du gouvernement... pour les coupes budgétaires. En effet, sur les 10 milliards d'euros d'annulations de crédits au titre de l'année 2024, notre ministère contribue à

hauteur d'un cinquième du montant. On peut certes se rassurer en se disant qu'en proportion de l'enveloppe budgétaire, c'est beaucoup moins que des politiques visiblement encore moins considérées que sont la recherche et l'enseignement supérieur...

Mais visiblement ces coupes en appellent d'autres et ne sont qu'une partie de ce que subissent les travailleurs. Ainsi, par petits bouts, la protection sociale est grignotée, qu'il s'agisse des retraites, de l'assurance chômage ou de la couverture maladie. Tous ces domaines ont connu des attaques au détriment de tous ces dernières années et visiblement ce n'est pas fini : le gouvernement envisage de spolier les retraités du privé

en pillant les caisses de l'AGIRC-ARRCO, il envisage d'augmenter le nombre de jours de carence lors des arrêts maladie, de réduire les durées d'indemnisation chômage, etc, etc. Tout ça, car il n'y aurait plus d'argent. Il suffit pourtant de regarder en bourse pour voir où est passé l'argent : les cours des actions sont au plus haut, comme les dividendes. Les sociétés dilapident des sommes fabuleuses en rachat de leurs propres actions. Pendant que les services publics tombent en ruine faute de moyens, certaines entreprises ne savent plus comment dépenser les masses d'argent que rapporte l'exploitation de leurs salariés !

À l'ordre du jour de la présente formation spécialisée figure en particulier la déclinaison du plan de gestion des risques psychosociaux. Rappelons que les études sur le monde du travail montrent que la

« qualité empêchée » est une source majeure de risque. Or la réduction des moyens, quand ce ne sont pas les décisions politiques sur certains projets ou sujets ou des désorganisations volontaires de services par des restructurations, est une des sources de ces risques. En outre, l'actualité contribue au sentiment de malaise et à la frustration des agents, car la société civile, malgré la répression qui s'abat sur elle, démontre l'inanité des arbitrages politiques sur l'écologie. Alors que les services font ou tentent de faire leur travail, combien de décisions préfectorales ou ministérielles l'enterrent au nom de « la

compétitivité », « l'emploi », « l'économie » ? Malgré une répression d'État impitoyable, ce sont les

« écureuils » qui ont obligé l'OFB puis le tribunal administratif à faire cesser temporairement l'abattage illégal des arbres sur le tracé de l'autoroute A69.

Alors que les signes de changement climatique brutal lié aux émissions de CO2 se multiplient et que certaines zones du sud de la France sont en train de se transformer en désert, malgré les avis de l'autorité environnementale, les arbitrages politiques restent largement favorables aux infrastructures routières fortement émettrices de gaz à effet de serre ou à la construction de golfs.

Cette situation budgétaire et politique crée une tension qui se ressent partout dans la DREAL et par-delà cette situation générale, les restrictions budgétaires se font sentir depuis longtemps dans les services.

Nous évoquerons d'abord la question des outils. Sur l'informatique par exemple, le courriel, pourtant outil central pour l'activité repose maintenant sur une version très ancienne de Thunderbird. La suite Libreoffice, bien que régulièrement mise à jour, ne suit plus réellement les évolutions des outils concurrents Microsoft... Alors qu'officiellement l'État affirmait encore récemment la

nécessité, y compris sur les aspects de sécurité, d'utiliser les logiciels libres, n'est-il pas en train de préparer un retour vers la suite Microsoft Office qu'en fait l'administration centrale n'a jamais abandonnée ? Si c'est le cas, ceux qui ont connu le chemin inverse entre 2005 et 2008 dans les services déconcentrés n'ont pas envie de revivre une telle transition avec tous les dysfonctionnements qu'elle ne manquera pas de provoquer. En outre, sur quel(s) budget(s) sera prélevé le prix des licences annuelles ? Devra-t-on définitivement renoncer au chauffage des locaux pour payer ces licences ?

Du côté des effectifs, les suppressions de postes et les réorganisations se succèdent encore et encore depuis maintenant des décennies. Des postes restent vacants des mois, voir des années... quand ils ne finissent pas par disparaître subrepticement de l'organigramme. Et naturellement, les missions indispensables qu'ils assureraient doivent être assurés par les agents qui restent. Par exemple, quelle est la logique de supprimer les postes de secrétaires et assistants alors que leurs activités d'appui indispensables au fonctionnement des services doivent être reprises au détriment des activités métiers ?

En outre, puisqu'à l'ordre du jour de la présente formation spécialisée figure la déclinaison du plan de gestion des risques psychosociaux, nous souhaitons rappeler à la direction la situation particulièrement compliquée dans certains services de la DREAL et la non-action de la Direction.

C'est le cas dans le service du personnel (celui que vous nommez « service RH », terme qui montre bien ce que représente le personnel pour vous : une ressource). Il est bien entendu anormal, que des agents aient des erreurs sur leur paie et que ces erreurs ne soient pas corrigées depuis plus de six mois, un an voir plus d'un an et demi... il est aussi anormal que les agents n'aient aucune information leur

« demandes RH » restant à « instruire », « transmises »... pendant des mois, voir soient « fermés » sans avoir eu de réponses, mais il est surtout inadmissible que des agents (ceux du service du personnel) souffrent au travail et que cette souffrance ne soit pas une priorité de la direction, alors que celle-ci met en avant la QVT.

Pour rappel, les agents en charge de « mes démarches RH » sont coincés entre les questions des agents qui s'accumulent, et la non-réponse, non-instruction des services d'administration centrale. Ils font le maximum pour obtenir une réponse de « Paris » (en relançant tous les mois voir plus souvent), qui ne

leur répond pas. Ils n'ont donc aucune réponse concrète à apporter aux agents. Outre le sentiment d'inefficacité ressenti pas les agents du service du personnel, ceux-ci

sont dans une position très inconfortable entre l'agacement des agents auxquels ils ne peuvent répondre et l'impuissance à forcer l'administration centrale à leur donner des éléments. Leur découragement, leur mal-être, leur souffrance au travail doivent être pris en compte par la direction.

Nous attendons de la direction des actions concrètes, et non de la com', des webinaires, ou de l'enfumage trop souvent pratiqués à haute dose. Si la Qualité de Vie au Travail est vraiment une préoccupation de la direction, agissez pour que les agents du service du personnel puissent avoir les moyens d'exercer correctement leurs missions. L'administration centrale a certes sa part de responsabilité, mais l'organisation, la stratégie et la répartition locale des moyens de la DREAL relève bien de la direction de la DREAL. Si l'administration centrale ne répond pas, ne traite pas les demandes, ne laissez pas les agents de la DREAL seuls tenter d'obtenir les éléments. C'est le rôle de la direction de la DREAL d'interpeller les directeurs d'administration centrale pour obtenir les réponses. Ceci d'autant que certains sont présents depuis fort longtemps et doivent donc assumer les défauts des organisations de travail qu'ils ont mis en place.

Nous vous alertons donc une nouvelle fois de la souffrance au travail d'une partie des agents du service du personnel qui sont en attente urgente d'une amélioration de la situation. Il en va de la responsabilité de la direction de la DREAL !

Enfin, la CGT ne peut que déplorer une nouvelle fois les conditions de préparation de la présente réunion : les documents, d'autant plus qu'ils sont extrêmement touffus et denses sont transmis beaucoup trop tardivement. Afin que nous, représentants du personnel, puissions exercer correctement notre rôle au sein du CSA et de la FS, nous demandons à la direction de respecter les délais réglementaires (15 jours, exceptionnellement 8 jours) de transmission des documents. Ceci est indispensable pour nous permettre d'en prendre connaissance. Chose qu'il n'est pas possible de faire lorsqu'ils sont transmis moins de 2 jours ouvrables avant la séance.

Dans ce contexte de dégradation générale des conditions de travail, la CGT appelle tous les agents à se mobiliser le 25 avril pour les défendre.



Les Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement

Les questions d'industrie, de relocalisation et d'environnement ont fait l'objet d'un débat au CCN des 7 et 8 novembre 2023. Les organisations de la CGT conscientes des enjeux ont débattu et validé les propositions de travail et d'initiatives par la décision de la mise en œuvre d'un **Plan d'Actions Syndicales pour l'Environnement**.

La déclinaison du **Plan d'Actions Syndical pour l'Environnement** se fera sous diverses formes avec une première étape nationale : les **Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement** qui se dérouleront **le 28 mai 2024**, dans le patio de la CGT et à quelques jours des élections européennes. La participation attendue est fixée à 700 camarades.

Cette journée donnera l'impulsion d'un travail à démultiplier sous toutes ses formes dans les territoires sous l'égide des Comités Régionaux avec l'ensemble des organisations de la CGT (Fédérations, Unions départementales et Syndicats) autour des enjeux économiques, sociaux et sociétaux liant industrie et environnement.

Les objectifs de ces Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement :

Porter les propositions sociales et environnementales CGT pour la réindustrialisation du pays ;

- ➔ **Interpeller les candidats aux européennes (PCF, LFI, EELV, LR, PS, Renaissance) sur :**
 - **Les responsabilités de l'Europe dans les délocalisations de l'industrie en France ;**
 - **Leurs propositions pour rendre plus robustes les normes sociales et environnementales en Europe en direction des industries ;**

- ➔ **Faire connaître les projets CGT ;**
- ➔ **Faire connaître les outils CGT.**

Nous serons à un tournant sans précédent de la place de la CGT dans ses capacités à pouvoir valoriser des projets en cours alors que dans le même temps le gouvernement laisse, par exemple, partir des milliers d'emplois de la filière automobile pour laquelle 2024 sera une année « noire ».

Ces **Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement** seront l'occasion pour valoriser les propositions CGT en termes de politique industrielle dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs. Ce sera aussi un moment pour toute la CGT de faire valoir le besoin de politiques publiques nécessaires pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux, incluant souveraineté et stratégie industrielle.

Cette initiative nationale ne pourra pas tout aborder et ce n'est d'ailleurs pas le but. Les sujets qui nécessiteraient des échanges dans la CGT sont nombreux : les filières industrielles stratégiques, les métiers, les relations « donneur d'ordre/sous-traitant », l'impact de la transformation numérique, la formation professionnelle, les compétences et ressources, la recherche et développement, la conditionnalité des aides publiques, économie sociale et solidaire et d'autres...

D'où l'intérêt de considérer ces **Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement** comme une première étape nationale nécessitant des déclinaisons locales dans les territoires afin d'aider les militants dans les syndicats.

Le Plan d'Actions Syndical pour l'Environnement qui s'inscrit sur la durée du mandat, prévoit l'organisation d'autres initiatives nationales (assises, journée d'étude, colloque) autour :

- ✓ de la mobilité (le 16 octobre 2024),
- ✓ de l'eau (avril 2025),
- ✓ de l'alimentation (juin 2025),
- ✓ de l'énergie octobre 2025),
- ✓ de l'industrie de la santé (décembre 2025).

LDG Promotions

Comment remettre du collectif dans la gestion de carrière des agent.es ?

Voici le premier volet du guide l'Ofict-CGT concernant les Lignes Directrices de Gestion appliquées aux promotions.

Ce guide destiné à tous les personnels et notamment aux encadrant.es, vise à rappeler les règles en cours, donner des repères et des conseils. C'est aussi un outil de contact en cas de difficultés. Nous le voulons utile pour défendre vos souhaits de carrière face à un système où l'opacité a remplacé le cadre collectif et la transparence des décisions prises en CAP de promotion et mutation.

Dans ce guide vous allez retrouver :

- Le processus promotion : les dates clefs et les acteurs à contacter
- Les recours
- Focus sur le comité de domaine

Accéder au guide : <https://syndicoop.fr/ofict/ldg-promotions-comment-remettre-du-collectif-dans-la-gestion-de-carriere-des-agent-es/>

CEF 10 et 11 avril

Ordre du jour :

- ✓ Rapport d'actualité
- ✓ Point orga.
- ✓ Egalité professionnelle
- ✓ Formations fédérales
- ✓ Négociation action sociale
- ✓ Mobilisation du 25 avril
- ✓ Semaine en 4 jours
- ✓ Promotion des permanents « avancements et liste d'aptitude »



le 25 avril en grève et manifestation.

On se fait entendre !



CAP des corps de cat. B : compte-rendu CGT

Ci-joint le compte-rendu et la déclaration des élus.e.s CGT à la réunion de la CAP compétente à l'égard des agents de catégorie B du pôle ministériel qui s'est tenue le 26 mars 2024. Cette (...)

LIRE LA SUITE



JOP 2024 : l'évènement ne donne pas tous les droits aux employeurs

Ci-joint le courrier CGT du 25 mars adressé au ministre de la Fonction publique. La CGT n'accepte pas que les JOP permettent aux employeurs de détourner le droit sous (...)

LIRE LA SUITE



OPA : Salaires de base au 1er mars 2024

Grilles de salaire CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers applicable à compter du 1er mars 2024, réalisées suite à la publication de l'arrêté du 16 février 2024 et aux barèmes des salaires (...)

LIRE LA SUITE



VNF : CSA Central du 25 mars 2024

Vous trouverez ci-joint la déclaration de la CGT lue en préalable à la réunion du CSA central de VNF le 15 février 2024. « Tout le monde y sera, pas aux jeux bien entendu, mais à l'effort (...)

LIRE LA SUITE



Tous vos droits en matière d'action sociale (Dépliant CGT, mis à jour mars 2024)

Vous trouverez ci-joint le dépliant CGT édition 2024 "Tous vos droits en matière d'action sociale" - Action sociale ministérielle (MTECT-MER) et interministérielle, mis à jour le 25 mars 2024. Trois volets, (...)

LIRE LA SUITE



Soutien à l'UD des syndicats CGT du Nord et à son secrétaire général

Signez la pétition lancée par la CGT du Nord "Soutien à l'Union Départementale des Syndicats CGT du Nord et à son Secrétaire Général". Cette attaque contre la CGT du nord est une attaque (...)

LIRE LA SUITE



OPA - Prime d'expérience : réévaluations 2023-2024

Les revalorisations correspondant aux augmentations du salaire horaire de base applicables aux 1er juillet 2023, 1er janvier et 1er mars 2024 sont régularisées par note de la DRH du 24 mars 2024 (...)

LIRE LA SUITE



Marre de se faire cartonner ?

le 25 avril

Mobilisés, déterminés



la
cgt

Schneid
Elec

Bulletin de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement -
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX - Téléphone : 01.55.82.88.75
Email : fd.equipement@cgt.fr - site internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Ivan Candé-González - impression RIVET
Presse Edition SARL - SIRET : 405 377 979 00019 - BP 15577 - 24 rue Claude-Henri Gorceix - 87022 Limoges Cedex 9